

Fondation vaudoise pour la formation et le perfectionnement professionnels des métiers MEM

Rapport d'activité 2006

Message du Président



Eric Charmey

Président de la Fondation vaudoise pour la formation et le perfectionnement professionnels des métiers MEM

Sommaire

1. Message du Président
2. Les organes
3. Rappel historique
4. Quelques chiffres 2006
5. Premier bilan
6. Formations concernées
7. Directives
8. Mesures soutenues
9. Objectifs 2007
10. Guide pour les PME

Durant sa troisième année d'activité, la Fondation a pu se concentrer sur ses objectifs prioritaires : soutenir la formation d'apprentis et aider les entreprises dans leurs efforts en faveur de la formation continue de leur personnel.

Le Conseil de Fondation s'est réuni à 8 reprises pour traiter les dossiers en cours. L'esprit de travail entre représentants du patronat et des syndicats est très constructif et je m'en réjouis. Il faut relever à quel point les questions liées à la formation professionnelle ou continue font consensus.

L'année écoulée a permis à la Fondation de tirer un premier bilan intermédiaire de son action et d'organiser une conférence de presse, en présence de M^{me} Anne Catherine Lyon, Cheffe du Département de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud. Le message à la presse a rencontré un très bon écho, contribuant à mieux faire connaître notre action.

En ce qui concerne la gestion de la Fondation, je constate avec satisfaction que la situation financière est maîtrisée par le Conseil. Ce dernier a, par sa stratégie, permis de constituer un capital important qui sera utilisé en 2007 pour lancer une vaste opération de promotion des métiers et d'image de l'industrie de précision, en collaboration avec le Groupement suisse de l'industrie mécanique.

D'autre part, nous avons entrepris une collaboration fructueuse avec le Centre de formation vaudois de l'industrie pour définir avec lui un programme de formation continue qui pourra être proposé à l'automne 2007 aux PME, pour les premiers cours 2008. Tous les cours techniques du CFVI à l'attention du personnel de production seront subventionnés à 80% par la Fondation MEM.

Finalement, je me réjouis que la presque totalité des montants encaissés soient alloués à la formation. Les frais de fonctionnement sont inférieurs à 8%. L'argent récolté est ainsi presque intégralement reversé directement au profit de la formation. La Fondation n'a pas souhaité modifier le taux de prélèvement en fonction des branches, tenant compte de l'entrée en vigueur probable d'un fonds cantonal qui l'amènera à examiner la situation en 2008.

Eric Charmey
Président

Les organes

Président	Eric CHARMET (en 2006)
Vice-président	Yves DEFFERRARD (UNIA)
Représentants patronaux	Jacques HENTSCH, René CONUS
Représentants syndicaux	Martin BARAGANO (UNIA), Jean-Michel PLOMB (UNIA)
Administrateur	Frédéric BONJOUR, Centre Patronal
Organe de révision	Société fiduciaire et de conseil OFISA

Rappel historique

La loi vaudoise tire son origine des premières Assises de la place industrielle, organisées en 2002 par les Départements de l'économie et de la formation et de la jeunesse du Canton de Vaud. Elle fut la réponse donnée aux préoccupations des partenaires sociaux et de certains élus concernant la pérennité de la place industrielle et surtout de ses places d'apprentissage, dans le contexte de l'époque.

Elaborée avec l'étroite collaboration des partenaires sociaux concernés et soutenue par les principales associations économiques ainsi que par la totalité des groupes politiques, la loi fut adoptée par le Grand Conseil en novembre 2003.

Quelques chiffres 2006

Entreprises assujetties

433 entreprises assujetties.

Entreprises exemptées du paiement de la contribution

44 entreprises exemptées en raison d'un effort suffisant de formation (art. 10 LMEM).

Masse salariale soumise à la contribution

La masse salariale est de l'ordre de 380 millions.

Premier bilan

- La Fondation finance à 100 % des formations longues en centre en 1ère année d'apprentissage.
- La Fondation a permis la gratuité totale des cours interentreprises, soit une prise en charge de fr. 8'000.-- à fr. 10'000.-- par apprenti.
- La Fondation paie à 100 % les frais de cours d'appui scolaire.
- La Fondation paie 100 % des guides méthodiques.

- La Fondation finance un poste de commissaire à plein temps pour aider les entreprises formatrices.
- La Fondation finance l'intervention dans les PME de formateurs pour aider les patrons à former leurs apprentis (pas socio-éducatif)
- La Fondation finance 100 % des cours de préparation aux examens
- Avec le soutien de la Fondation, le Centre de Formation Vaudois de l'industrie a pu développer son offre de prestations, acheter des machines, étoffer son équipe et accueillir des apprentis supplémentaires
- La Fondation a soutenu de nombreuses formations de niveau brevet ou diplôme
- La Fondation a financé de nombreux cours de perfectionnement reconnus

- **Augmentation progressive du nombre absolu des places d'apprentissage dans les PME (+ 14) en dépit de la baisse des effectifs dans certains métiers (électroniciens) ou dans la plus grande entreprise formatrice du canton (- 10 places en 2006)**
 - Polymécaniciens + 16 places
 - Mécapraticiens + 4 places
 - Constructeurs d'appareils + 7 places
 - Progression du nombre d'entreprises formatrices + 10 places

- La Fondation MEM est une réussite du partenariat social.
- La Fondation MEM est reconnue par l'industrie et appréciée des formateurs.
- Elle atteint les objectifs fixés par le Conseil d'Etat.
- Elle apporte un soutien réel d'encadrement et financier

Ce premier bilan ne peut estimer l'impact positif sur les entreprises déjà formatrices et qui, se sentant soutenues et reconnues, continuent de former. Nous relèverons toutefois les échos très positifs des formateurs, notamment à la suite de la désignation d'un commissaire professionnel à plein temps, entièrement au service des entreprises et des apprentis.

Nous nous réjouissons aussi que de grandes sociétés aient décidé de créer de nouvelles places d'apprentissage, rejoignant ainsi l'effort des PME.

Affaire traitée par

Révision/SA/Ay
15/2

Au conseil de fondation de la
**Fondation pour la formation et le
perfectionnement professionnels des
métiers machines, électrotechnique et
métallurgie (MEM)**

PAUDEX

2 0 0 6

Lausanne, le 28 juin 2007/la

Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la légalité des comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe) que nous reproduisons en annexe, de la gestion et des placements de votre fondation pour le troisième exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements incombe au conseil de fondation, alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Règles de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation et l'administration sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels, la gestion et les placements sont conformes à la loi suisse, aux directives, à l'acte de fondation et aux règlements.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, dont :

- le total du bilan s'élève à

Fr. 1'163'012.12

LAUSANNE
Ch. des Charmettes 7
Case postale 7063
CH - 1002 Lausanne
Tél. 021 341 81 11
Fax 021 311 13 51

GENEVE
Rue du XXXI Décembre 8
Case postale 6227
CH - 1211 Genève
Tél. 022 311 24 66

SION
Av. de la Gare 16
Case postale
CH - 1951 Sion
Tél. 027 323 78 18


CHAMBRE FIDUCIAIRE
Membre
www.ofisa.ch ■ fidi@ofisa.ch

et dont :

- le compte de pertes et profits présente pour l'exercice 2006 un excédent de produits de

Fr. 397'053.05

porté en augmentation de :

- Fonds pour la formation duale
- Fonds pour la formation continue

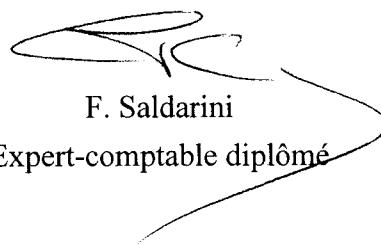
Fr. 184'156.38

Fr. 212'896.67

Fr. 397'053.05

L'organe de révision

O F I S A



F. Saldarini
Expert-comptable diplômé



G. Aeby

Comptable diplômé

Annexes : - Bilan
- Compte de pertes et profits
- Annexe.

Formations concernées

La loi concerne l'encouragement à la formation des apprentis en système dual et l'encouragement à la formation continue. Contrairement à ce que l'intitulé de la loi peut laisser croire, il s'agit de soutenir toutes les formations ou professions que l'on peut retrouver dans les différentes branches de l'industrie soumises à la loi. La référence aux métiers : machines, électrotechnique et métallurgie désigne une orientation générale. La liste des formations en apprentissage peut ainsi évoluer avec le temps. Nous relèverons, de façon non exhaustive, les apprentissages susceptibles d'être soutenus dès lors qu'ils sont suivis dans une entreprise bénéficiant des prestations du fonds :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">■ Polymécanicien■ Mécapraticien■ Automaticien■ Constructeur■ Constructeurs d'appareils industriels■ Electronicien■ Opérateur sur machines automatisées | <ul style="list-style-type: none">■ Electropraticien■ Apprenti de commerce■ Technicien des matières synthétiques■ Fondeur■ Informaticien■ Mécanicien sur machines agricoles■ Micromécanicien |
|--|--|

La formation continue à des fins professionnelles comprend toutes les formations suivies par les collaborateurs et collaboratrices en emploi, pour autant qu'elles apportent une qualification professionnelle nouvelle et de qualité reconnue et non pas uniquement un approfondissement de connaissances acquises.

Directives

Tout au long de l'année 20065, le Conseil de Fondation a été amené à rendre des décisions, en application de l'article 16 lettre g de la LMEM, permettant de mettre en œuvre les dispositions légales. La majorité des directives concerne la formation continue :

A. Généralités

A10

Le fonds finance les guides méthodiques type Swissmem, VSM, un exemplaire par métier dans l'entreprise.

E. Formation professionnelle

E 6

La Fondation peut octroyer une participation financière à une entreprise privée pour l'acquisition d'une nouvelle machine destinée à améliorer la formation des apprentis ou en fonction de l'accroissement du nombre de ceux-ci. Dans un tel cas, le Conseil se réserve le droit d'un examen sur place pour définir le besoin réel et l'utilisation de la machine. Celle-ci doit être réservée essentiellement à la formation des apprentis. Il sera de plus tenu compte des moyens financiers à disposition.

F. Formation continue

F14

Le Conseil de Fondation peut soutenir un cours de brevet à 100% si l'employé participe financièrement et qu'il est en situation de détresse financière.

F15

Le soutien financier aux brevets ou diplômes n'a pas pour objectif de libérer l'employé d'éventuelles contraintes de fidélité à son employeur.

F16

Les cours de formation sur des langages de communication hommes-machines ne sont pas financés par le fonds. Même s'ils sont de la formation continue, le niveau de formation n'est pas sanctionné par un titre reconnu.

Le fonds prend toutefois en charge les formations sur les logiciels les plus fréquents selon enquête du GIM-CH soit GIBBS et ALPHACAM, car ils constituent un réel avantage en cas de recherche d'emploi.

F18

La Fondation prend en charge les cours de langue permettant d'obtenir des titres tels que First certificate, certificate proficiency et BEC. Le soutien n'est accordé que si ces niveaux sont atteints et rétroactivement pour les cours suivis pour les atteindre.

Objectifs 2007

La Fondation apportera son soutien à la promotion de l'apprentissage des métiers de l'industrie de précision.

Guide pour les PME

Nous vous rappelons de consulter le guide qui vous a été remis et qui vous renseignera sur les différents soutiens qui vous sont offerts, ainsi que sur la procédure à suivre. Une mise à jour est remise en annexe du rapport. Il va de soi que le secrétariat de la Fondation se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.